

L'Aviculture au Congo Belge

*Importance que présente pour l'économie du Congo belge
et les colonies africaines en général,
l'application des méthodes modernes d'exploitation
des oiseaux de basse-cour et de la poule en particulier.*

par Ch. DE NEUTER
Ingénieur agronome.

Dans les régions tropicales infestées par la mouche tsé-tsé, l'élevage du gros bétail est pratiquement inexistant ; il en résulte que l'alimentation carnée des populations de ces régions est fréquemment déficitaire.

Dans les centres d'occupation où l'assainissement se poursuit méthodiquement, il ne peut cependant être question de compter sur l'exploitation intensive à brève échéance du gros bétail.

Il en résulte, pour le Congo, que dans les 9/10^{mes} du territoire le ravitaillement en viande fraîche repose sur les produits de la chasse et les faibles ressources laissées par les volailles indigènes.

Ce dernier appoint est malheureusement bien aléatoire. On peut affirmer que, sous l'influence des besoins de plus en plus importants des Européens, notre Colonie se vide de volaille, d'autant plus que l'indigène ne se préoccupe nullement d'en favoriser la reproduction ni d'appliquer la moindre mesure prophylactique.

En fait d'aviculture indigène, nous ne dirons même pas qu'il y a de l'empirisme, il n'existe rien, la reproduction est laissée au hasard de la nature. Comme corollaire à cette situation, non seulement la poule, mais les œufs, dans beaucoup de centres, sont rares et se paient des prix exorbitants.

Dans les quelques endroits privilégiés par les moyens de communication avec l'Europe ou avec l'Afrique du Sud, les importations remédient à cette pénurie ; pour ce qui regarde les œufs, celles-ci, pour le Congo, ont atteint, d'après les dernières statistiques parues, deux millions 1/2 de pièces.

Si les chemins de fer et bateaux fluviaux du Congo disposaient d'installations frigorifères, appropriées aux transports de vivres frais,

Rapport n° 32.

le problème, pour ce qui regarde les besoins de l'Européen, pourrait se résoudre ; mais au point de vue des populations indigènes ces importations, étant donné leur prix de revient, n'auraient guère de résultat pratique.

Cependant l'amélioration de l'alimentation des autochtones est intimement liée au problème de la main-d'œuvre et à l'accroissement de la population.

Nous croyons utile de compléter ces constatations en signalant que pour le Congo belge il n'existe pour le moment aux mains des entreprises européennes d'élevage que 63,000 têtes de gros bétail, alors qu'il en faudrait pour répondre aux besoins 1,300,000, ce qui en tenant compte des déchets, représenterait une importation annuelle, durant vingt-cinq ans, de 6,000 têtes de bétail en âge de reproduction, soit, à raison de 1,800 fr. en moyenne par tête, un investissement annuel de 10,800,000 francs.

Ces chiffres montrent d'une manière péremptoire l'importance de l'aviculture et le rôle que cette branche de l'agriculture peut avoir sur l'économie générale d'une colonie où l'élevage du bétail de boucherie fait défaut.

Comme nous venons de le dire, dans notre Colonie tout est à créer en matière d'aviculture.

Les oiseaux de basse-cour que l'on rencontre dans les villages indigènes comprennent, en nombre très restreint, quelques canards dits de Barbarie et des poules de petite taille se rapprochant du type de la Wild Jungle Fowl d'Asie qui, suivant certains auteurs, serait à la base de toutes nos races améliorées. Le coq, de la taille de nos races naines, possède un plumage rouge doré. Les ailes et la queue comprennent des plumes à reflets métalliques noir verdâtre. La crête est simple et droite.

La poule possède un plumage gris beige plutôt terne. La crête est petite et peu marquée.

Les tarses de ces volailles sont fins, à écailles gris-plomb pour certains sujets, jaunes pour d'autres. Les oreillons sont blancs et peu développés.

A côté de ce type on rencontre des volailles à petite huppe et d'autres sur basses pattes.

La poule indigène pond, pour couvrir, des œufs de 35 à 40 gr. et au nombre d'une cinquantaine par an.

La reproduction s'effectue avec un déchet considérable ; l'indigène qui pour dix à douze œufs mis à couvrir obtient de trois à quatre volailles adultes, s'estimera satisfait. Il n'y a là rien d'étonnant si l'on tient compte que les poules indigènes pondent aux endroits qui leur conviennent, soit une hutte abandonnée, soit la brousse, où la couvée est exposée à ses multiples ennemis naturels : serpents, petits carnassiers, oiseaux de proie, fourmis.

Le propriétaire de la volaille bornera son intervention d'aviculteur à admettre que la poule et ses poussins passent les nuits dans la hutte familiale.

Des essais d'acclimatation de volailles européennes ont été tentés depuis quelques années déjà, spécialement au Katanga, province qui par ses rapports continus et faciles avec l'Afrique du Sud, a subi quelque peu l'effet de l'engouement qui sévit en Rhodésie et dans l'Union S. A. pour tout ce qui regarde le progrès de l'aviculture.

Plusieurs types de races ont été introduits; les résultats pratiques ont laissé, pour la ponte, une préférence marquée pour les Leghorn, pour la ponte et la chair combinées, pour la Wyandotte et pour la Rhode Island.

Dans les autres provinces, la préférence semble se porter sur les mêmes races. Si au point de vue rendement les essais obtenus n'y ont guère été concluants, faute de méthode, il est néanmoins certain que ces volailles s'adaptent très bien aux conditions climatériques des tropiques.

Le développement de l'aviculture devra dorénavant faire partie de tout programme ayant en vue le développement de l'agriculture indigène.

La réalisation de cette proposition ne pourra s'effectuer que par « la contrainte combinée avec l'appât d'un intérêt pécunier ». Nous nous hâtons de nous expliquer sur le terme « contrainte » lequel pourrait faire supposer que nous sommes partisan de la pratique du « travail forcé ». Il n'en est rien. Nous employons ce terme un peu brutal uniquement pour faire ressortir toute la faiblesse du système d'habitude préconisé en l'occurrence, basé sur la « persuasion ». Tout colonial sait que les arguments les plus convaincants sont inopérants chez l'indigène. A l'appui de notre point de vue, nous pourrions citer en exemple des colonies, comme la Côte d'Or, la Nigérie, où la contrainte, telle que nous l'envisageons, a obtenu pour la culture du cacao, après quelques années d'application, des résultats économiques remarquables qui ont fait des autochtones des sujets indépendants, ayant le goût de la propriété et, conséquemment, du travail et de l'économie.

Envisageons maintenant la réalisation pratique de nos propositions.

La phase du début, basée sur la contrainte, impliquerait l'obligation pour les indigènes au service ou dépendant soit d'un organisme officiel, soit d'une entreprise privée à caractère stable, de pratiquer l'aviculture en observant, sous le contrôle de leurs employeurs, les instructions pratiques imposées par le service de l'agronome officiel.

Le Gouvernement garantirait à ces indigènes aviculteurs l'écoulement de leurs produits à des conditions nettement avantageuses.

Les indigènes, convenant tout particulièrement à cet essai, pourraient être choisis parmi les soldats de la Force publique, les policiers, les prisonniers, les indigènes en relation suivie avec les missions; enfin, les femmes des engagés à long terme dans les grandes entreprises, lesquelles y trouveraient une compensation partielle pour les frais d'entretien qu'elles sont tenues d'accorder à la famille de leurs ouvriers indigènes.

L'Etat organiserait des ventes, de manière à récupérer par un certain pourcentage sur le montant de celles-ci les avances en matériel-oiseaux de basse-cour, consenties dans le but de créer sur les différents points de la Colonie les centres avicoles précités.

La deuxième phase à appliquer aussitôt que les résultats pratiques et suivis auraient été obtenus par les centres avicoles officiels, consisterait, au début, à vendre aux indigènes des villages situés à proximité, des coqs sélectionnés en vue de l'amélioration des volailles indigènes et également des œufs pour les couvées.

L'intérêt sera, en l'occurrence, le principal stimulant; à cette fin, des dispositions légales devraient assurer aux aviculteurs indigènes des villages, des prix de vente intéressants. Les services territoriaux pourraient intervenir directement dans ce sens, au même titre qu'ils le font pour le coton ou pour les produits provenant de certaines pêcheries indigènes.

Examen des méthodes avicoles dont la pratique aux colonies a des chances de succès.

a) Détermination des races de volaille à importer.

Inutile, à notre avis, d'étendre au début le choix sur un grand nombre de races.

Afin de ne pas perdre de temps en essais stériles, il est à conseiller de s'en tenir aux volailles qui ont fait preuve de résistance aux conditions de milieu et ont donné des rendements satisfaisants.

Dans cet ordre d'idées on s'en tiendra au début à l'introduction des variétés Leghorn et Wyandotte et à la sélection de la race indigène.

Ces volatiles seraient fournis gratuitement ou à crédit par le service agricole officiel aux centres avicoles admis.

b) L'effort se portera ensuite sur l'accroissement des premiers noyaux de volaille importée et sélectionnée. L'incubation artificielle sera le seul moyen pratique d'obtenir un résultat certain. Nous admettons, toutefois, que jusqu'à présent l'usage des incubations n'ait guère eu grand succès sous les tropiques; il faut en attribuer la cause à une étude imparfaite des influences spéciales provoquées par les conditions de température et d'hygroscopicité propres aux colonies tropicales.

En conséquence, il conviendrait que les fermes expérimentales de l'Etat, établies dans les régions à climat type, soient chargées sans retard de mettre au point les méthodes d'incubation à adopter dans les centres avicoles à y créer dans la suite.

Pour ce qui regarde le choix des incubations, il sera, à notre avis, préférable de s'en tenir au début aux appareils à faible et moyenne capacité, la conservation des œufs, en vue de constituer des lots importants, étant des plus aléatoire.

c) *La question des locaux.*

Elle devra se résoudre en tenant compte :

- 1° Des prescriptions hygiéniques ;
- 2° Des ressources du pays en matériaux pouvant convenir aux constructions d'installations avicoles hygiéniques ;
- 3° De la nécessité d'adopter pour les différents types de constructions utilisant des matériaux durables, des mesures et dimensions standardisées.

La méthode d'exploitation qui conviendra le mieux dans les pays chauds est celle basée sur le système dit « semi-intensif ». Il assure aux volailles, non seulement un logement sain, les mettant à l'abri des intempéries, mais également les avantages du parcours extérieur qui, pour les clôtures, réduit au minimum les inconvénients inhérents aux parcours libres.

Comme local :

Chaque centre avicole comprendra au moins trois poulaillers destinés à recevoir les volailles importées et, plus tard, les pondeuses sélectionnées. Chacun de ces poulaillers devra être prévu pour pouvoir loger quinze sujets, il donnera accès à un double parquet herbeux, ombragé, clôturé latéralement par le dessus dans un but de protection contre les oiseaux de proie.

Dimensions du local : 1 m³ pour trois poules, largeur 2 m. 50, longueur 4 mètres, avec toiture à un versant à inclinaison de 30 centimètres, prolongé à l'avant de façon à protéger la façade contre la pluie et les fortes ardeurs du soleil.

L'orientation. — La partie vitrée antérieure sera tournée vers le soleil levant.

L'aération sera particulièrement soignée. A cet effet, établir au-dessus des perchoirs un double plafond étanche ; entre les deux plafonds l'air entrant par la façade postérieure devra pouvoir sortir plus ou moins rapidement au moyen d'ouvertures de dimensions réglables par la partie antérieure de la construction.

Les matériaux. — Il serait de mauvaise politique pour des raisons d'économie de s'en tenir uniquement aux matériaux indi-

gènes, ceux-ci, pour la plupart, ne pouvant offrir des garanties contre la désinfection. Le ciment amiante conviendra le mieux pour les parois intérieures et la toiture, à condition de boucher, au moyen de ciment ou de plâtre, les joints et crevasses. Pour l'extérieur, des planches goudronnées. Un espace de quelques centimètres entre le bois et le ciment amiante constituera un matelas d'air qui atténuera les écarts de température. Si la préférence est donnée aux murs en maçonnerie, ceux-ci seront à l'intérieur crépis au ciment.

Les châssis seront métalliques. Le pavement en ciment. Dans l'ameublement intérieur, on évitera, autant que possible, tous accessoires en bois, il y sera utilisé le fer, le ciment et le ciment amiante pour les pondoirs, abreuvoirs et récipients à aliments.

L'écoulement des eaux de pluie sera assuré autour des locaux.

Outre ces 3 poulaillers, il conviendra d'établir :

a) Un local pour l'incubation comprenant une chambre de 5 mètres \times 4 mètres, parfaitement aéré au moyen de cheminées *ad hoc*, isolé au point de vue thermique où le renouvellement de l'air et l'humidification assureront un degré hygrométrique constant.

Pour faciliter l'asepsie, murs, plafond et sol seront cimentés avec soin. Comme incubateurs, il sera préférable au début de s'en tenir aux petits appareils de 100 à 150 œufs.

b) Un local pour l'élevage des poussins, de 3 m. \times 3 m. 25, muni d'un système de chauffage simple et parfaitement réglable. Ce local donnera accès au parquet herbeux extérieur établi avec les précautions décrites précédemment.

c) Un local pour l'élevage des poulettes calculé pour les dimensions à raison de 6 mètres carrés par poulette, également avec accès au parquet extérieur.

d) Un local semblable pour les coquelets, un poulailler pour le maintien des sujets adultes provenant des élevages.

Base des dimensions pour 100 sujets : 4 mètres de large sur 8 m. 25 de long.

L'usage des nids-trappes sera dans ce poulailler indispensable, afin de pouvoir repérer les meilleures pondeuses en vue de les réserver pour la reproduction.

Enfin, un poulailler lazaret et un magasin pour aliments et matériel.

Nourriture et hygiène. — Chaque station contrôlée devra recevoir du Service officiel de l'Agriculture :

a) Des tables donnant la composition en matières sèches. — Albumine digestible. — Equivalent féculien des aliments que l'on trouve sur place et également des aliments importés : grains tourteux, farine de viande, à prévoir pour parfaire les rations.

b) Une table donnant les normes alimentaires pour les différents types de rationnement, tels que rationnement des poussins durant 48 heures après l'éclosion :

- du deuxième au quinzième jour ;
- du quinzième au vingt et unième jour ;
- du vingt-deuxième au trente-cinquième jour ;
- du trente-sixième au nonantième jour.

Le rationnement des poulettes jusque 3 mois, des poulettes prêtes à pondre, des poules en période de ponte, des volailles en période de mue, des coquelets et enfin des volailles destinées à l'engraissement.

c) Quelques exemples de rations calculées pour 10 têtes de volaille en détaillant les calculs faits pour arriver aux chiffres renseignés.

d) Quelques précisions sur le rôle important des fourrages verts dans les rations (vitamines A).

Au point de vue hygiène. — Des instructions spéciales seront données sur l'emploi des désinfectants courants et leur efficacité pour combattre non seulement la vermine, mais également les germes d'épizooties.

Ces instructions seront enfin complétées par un exposé succinct des différents facteurs qui peuvent avoir une influence favorable sur la ponte, l'engraissement et le maintien en bon état de santé des volailles de toutes catégories.

Dans cet ordre d'idées, une attention toute particulière sera portée sur : la manière de répartir et varier les repas ;

la nécessité de l'exercice à l'intérieur des locaux ;

le contrôle des différents sujets, d'où la pratique du numérotage par bague ; vu la constance sous les tropiques des heures d'insolation durant les différents mois de l'année, nous ne croyons pas que l'éclairage artificiel doive y être pris en considération. Des expériences ont prouvé l'influence heureuse du soleil sur le rendement et développement des volailles. Ce facteur qui en nos pays du Nord fait souvent défaut ne manque certes pas en Afrique.

Chacun de ces points ainsi que les règles à observer pour mener à bien l'incubation et l'élevage des jeunes volailles, fera l'objet de recommandations, dont le développement dans cette étude nous mènerait trop loin ; on admettra cependant que les méthodes à appliquer en Afrique doivent s'inspirer de celles en usage en Europe. Pas plus que pour l'agriculture, il n'y a pour l'aviculture de règles spéciales pour l'Europe et pour les pays tropicaux : seules les conditions

de l'ambiance influenceront la mise en pratique de certaines dispositions, en ce sens qu'elles devront être observées plus rigoureusement, suivant les saisons, la latitude et altitude des différents centres avicoles.

Ces renseignements seront concentrés au Service officiel de l'Agriculture, qui pourra de cette manière contrôler la besogne faite et finalement donner de plus en plus des directives certaines en vue de l'extension de l'aviculture.

Mesures prophylactiques. — M. le vétérinaire Van Saeceghem a exposé la nature et la virulence des épidémies qui en pays tropicaux atteignent les oiseaux de basse-cour. Par la même occasion il a décrit les moyens à utiliser pour les combattre. Nous n'en reparlerons donc pas. Nous nous bornerons seulement à faire remarquer que chaque station avicole devra posséder un vade-mecum exposant la méthode à suivre pour déceler les épidémies, les mesures prophylactiques à observer pour en enrayer la propagation, les remèdes à appliquer pour guérir les sujets atteints ou les mesures radicales à prendre en certaines circonstances contre les dangers de contamination.

Intervention des services officiels. — Dans ce dernier paragraphe, il nous reste à dire quelques mots au sujet de la manière dont les services officiels devraient comprendre leur intervention pour la réussite de quelques suggestions formulées au cours de cette étude sur l'aviculture aux Colonies.

Ici, comme en toute réalisation d'ordre pratique, il faut assurer aux services officiels un budget annuel, permettant de réaliser avec esprit de suite le programme admis. Ce budget devra tenir compte des dépenses à prévoir pour l'équipement des centres avicoles contrôlés, en volailles sélectionnées et en matériaux de construction.

Ces dépenses, comme nous l'avons dit précédemment, pourraient être récupérées en partie par la vente des produits; cette éventualité ne doit cependant pas être prise en considération à la lettre, vu qu'il s'agit en l'occurrence d'une intervention visant un résultat d'intérêt public pouvant avoir une influence des plus heureuse sur les conditions économique et même sanitaires de la Colonie.

Dans ces quelques pages, nous nous sommes bornés à exposer uniquement un point de vue sur les possibilités de créer l'aviculture méthodique en pays tropicaux et avons en conséquence jugé qu'il était inutile d'exposer en détail les méthodes et suggestions préconisées.

Il y a là matière à plusieurs conférences.